

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 5 03 janvier 1952

n° 5 03

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 janvier 1952

Numéro JO

n° 2 du 01/02/1952

Date du numéro

1 février 1952

### TEXTE INTÉGRAL

Un passage de retour par anticipation pour la Métropole est accordé à Mme Fouace, épouse d'un administrateur adjoint 4° échelon en service dans le Territoire. Une réquisition de passage par voie aérienne Djibouti-Paris et une réquisition par voie ferrée Paris-Cherbourg (Manche) seront délivrées à l'intéressée (groupe II).